Ces animaux, comme de très nombreux autres, ont une histoire douloureuse qui a trouvé une issue favorable grâce à l'OABA.
Ils mènent à présent une vie paisible.

Mais d'autres seront à secourir et, chaque année, ce sont des dizaines d'interventions auxquelles l'OABA doit répondre, en mobilisant ses délégués, transporteurs, vétérinaires et hébergeurs, souvent assistés des forces de l'ordre.

Historiquement, l'OABA, fondée en 1961 et reconnue d'utilité publique en 1965, est la première association française spécialisée dans la protection des animaux d'élevage, de la naissance jusqu'à l'abattage. Depuis plus de 60 ans, l'association mène des actions sur le terrain.

QUELQUES CHIFFRES

Le Troupeau du Bonheur, en 2023, compte plus de
500 ANIMAUX :
en majorité des moutons, des vaches, des bœufs, des chèvres et des boucs, mais aussi des chevaux et des ânes, des cochons et des volailles.

Le coût annuel de la prise en charge de ces animaux (hébergement, nourriture, hors frais vétérinaires) est évalué à :

175 € pour **un ovin** ou **caprin**

902 € pour **un bovin**

1909 € pour **un équidé**

Le budget annuel du Troupeau du Bonheur s'élève à plus de **350 K€**

Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs
Association reconnue d'Utilité Publique depuis 1965
Habilitée à recevoir les dons et les legs

troupeaudubonheur.fr

oaba | @oaba_off | oaba_officiel | OABA | OABA Officiel

oaba.fr
10, place Léon Blum
75 011 Paris
contact@oaba.fr
Téléphone : 01 43 79 46 46

Made in Kalankaa : 02 38 82 14 16

Découvrez LE TROUPEAU DU BONHEUR

*Parmi les missions de l'**OABA**, il en est une à laquelle notre association est particulièrement attachée : accueillir des animaux victimes de mauvais traitements ou d'abandon de soins.*

Des animaux de ferme sont retirés à leur éleveur sur décision de justice pour les placer dans de bonnes conditions de vie. Grâce à notre association, il est ainsi mis fin à un calvaire qui dure souvent depuis très longtemps.

*L'**OABA** prend en charge les soins vétérinaires et l'hébergement de ces animaux. Certains finiront leur vie sans exploitation (ni reproduction, ni abattoir) dans l'une de nos 40 fermes partenaires réparties aux quatre coins de la France : ces animaux constituent le « **Troupeau du Bonheur** ».*

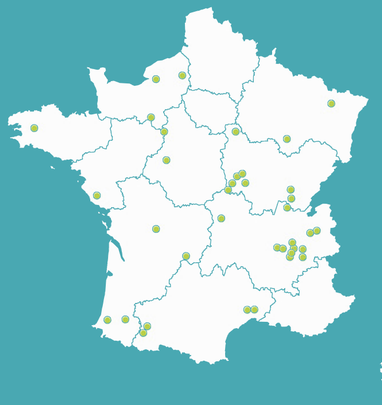

En 1993, l'**OABA** se voit confier la garde définitive d'animaux retirés à leur éleveur condamné pour maltraitance (plusieurs étaient morts de faim et de soif). Les 13 bovins survivants sont placés chez un éleveur partenaire en Savoie.
« Nous avons débarqué ces bêtes dans un pré couvert d'une épaisse couche d'herbe grasse et de luzerne. Toutes ont plongé immédiatement leur museau dans cette nourriture presque inconnue pour elles. J'imaginais ce que ces pauvres bêtes avaient dû subir » témoigne Gil Raconis, alors délégué enquêteur de l'**OABA**, qui adoptera le taureau «Titus » devenu son fidèle compagnon pendant plusieurs années.
Ainsi est né le «Troupeau du Bonheur» !

Le code rural prévoit la possibilité du retrait des animaux, victimes de mauvais traitements, pour en confier la garde à une fondation ou association de protection animale. Le tribunal peut ensuite ordonner la confiscation définitive de ces animaux au profit de la fondation ou de l'association qui peut en disposer librement.
C'est une solution administrative et judiciaire qui permet de mettre fin aux souffrances d'animaux en les plaçant dans une structure qui assurera leurs bons soins.

Grâce à la générosité des donateurs, le **Troupeau du Bonheur** n'a cessé de s'accroître, au fil du temps et des saisies judiciaires pour mauvais traitements.

QUELQUES-UNS DE NOS PROTÉGÉS À PARRAINER

Pourquoi l'OABA n'a-t-elle pas une seule ferme - refuge ?

Plutôt que d'avoir une ferme « à nous », nous avons choisi d'avoir plusieurs fermes partenaires où les animaux sont mis en pension. Cela nous permet d'accueillir plus d'animaux, de profiter de la compétence des professionnels qui possèdent ces fermes et s'occupent au mieux de nos animaux.

Pourquoi ne pas garder tous les animaux qui vous sont confiés par les tribunaux ?

Depuis plusieurs années, l'**OABA** se voit confier environ 1400 animaux par an (record à plus de 2000 animaux en 2022). Garder tous ces animaux à vie est matériellement et financièrement impossible (sachant qu'une vache peut vivre jusqu'à 20-25 ans). Les animaux sauvés de la misère et des mauvais traitements qui ne peuvent pas intégrer le **Troupeau du Bonheur** sont cédés aux éleveurs de confiance qui les ont accueillis et soignés durant tout le temps de la procédure judiciaire (parfois plus de 2 ans). À défaut d'avoir été « sauvés de l'élevage », ils auront été sauvés d'une vie misérable et d'une agonie certaine et auront bénéficié de conditions de vie compatibles avec leurs besoins biologiques.

L'effectif du Troupeau du Bonheur dépend de vous !

L'**OABA** fait appel à votre générosité pour aider à prendre en charge les frais de sauvetage des animaux, victimes de mauvais traitements et leur assurer une fin de vie heureuse.

Donnez un sens concret à votre don !

Vous pouvez faire un don ponctuel pour l'ensemble du Troupeau du Bonheur, ou un don mensuel afin de parrainer un animal en particulier.